



# Expo-concours

10<sup>e</sup> édition - 2008

THÈME : DES TRACES DE PAS, 10 ANS DÉJÀ...  
d'après un texte de Lucien Miron ci-joint

ENDROIT : CHALET DU PARC SAUVÉ  
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

**DATES :**

Les fins de semaines des  
12, 13, 14 septembre et 19, 20, 21 septembre

**Heures d'ouverture :**

12 heures à 20 heures  
Fermeture à 17 heures le 21 septembre

**Vernissage :** le vendredi 12 septembre, 19 heures  
La présence des artistes est souhaitable.

**Œuvres acceptées :**

**Médium de votre choix :** aquarelle, fusain, huile, acrylique, crayon, pastel, médium mixte, collage, encre, gravure, estampe, sculpture.

**Œuvres originales et encadrées** dans le cas des tableaux. Seules les toiles galerie, conçues à cet effet, peuvent être présentées sans encadrement.

**Dyptiques** acceptées mais sont comptées comme deux (2) œuvres.

**Œuvres ne dépassant pas 32 x 42 po encadrement inclus.**

**Œuvres non acceptées :**

Les copies en totalité ou partielles.

La reproduction en totalité ou en partie d'une photo parue dans un journal, une revue (National Geographic, ...) ou un calendrier est considérée comme une copie.

Toutes les œuvres déjà présentées au Chalet du Parc Sauvé.

Œuvres collectives.

Le comité se réserve le droit de retirer toute œuvre qui ne respecte pas les présents règlements.

Aucune commission ne sera retenue.  
**VENTE PAR VISA : des frais de service de 2,5% seront retenus.**

BOURSES Catégorie Peintres	Nombre minimum de participants par catégorie	Frais d'inscription par œuvre Non remboursable		Bourses		
		Membre	Non-membre	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Amateurs	8	10 \$	20 \$	250 \$	150 \$	100 \$
Semi-professionnels	8	15 \$	25 \$	350 \$	200 \$	--
Professionnels	5	30 \$	40 \$	450 \$	--	--

BOURSES Catégorie Sculpteurs	Nombre minimum de participants par catégorie	Frais d'inscription par œuvre Non remboursable		Bourses
		Membre	Non-membre	1 <sup>er</sup>
Amateurs	5	10 \$	20 \$	250 \$
Semi-professionnels	5	15 \$	25 \$	350 \$
Professionnels	5	30 \$	40 \$	450 \$

Une mention d'honneur sera décernée dans chacune des catégories.

Les gagnants d'un premier prix de l'année précédente passent à une catégorie supérieure ou sont hors concours pour la prochaine participation.

Prix du public : 150 \$

Tirage : 150 \$ sera remis à l'auteur de l'œuvre choisie



## EXPO CONCOURS 2008 (10<sup>E</sup> ÉDITION) — Formulaire d'inscription

THÈME : DES TRACES DE PAS, 10 ANS DÉJÀ  
d'après un texte de Lucien Miron

Peintre amateur	<input type="checkbox"/>	Peintre semi-professionnel	<input type="checkbox"/>	Peintre professionnel	<input type="checkbox"/>
Sculpteur amateur	<input type="checkbox"/>	Sculpteur semi-professionnel	<input type="checkbox"/>	Sculpteur professionnel	<input type="checkbox"/>

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_  
 No de membre : \_\_\_\_\_ Tél. résidence : \_\_\_\_\_  
 Tél. bureau : \_\_\_\_\_

**L'exposant doit assumer seul la responsabilité de ses œuvres (assurances : feu, vol, vandalisme)**

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance des modalités relatives à l'Expo-concours 2008 et accepte de m'y conformer. Je reconnais également que mes créations ne sont pas des reproductions en tout ou en partie d'une œuvre existante.

Signature de l'artiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

...(verso)

# ŒUVRE POUR LE TIRAGE (ne fait pas partie du concours et non obligatoire)

Titre	Médium	Dimension (po)

## LISTE DES ŒUVRES (en lettres moulées s.v.p.)

Titre	Médium	Dimension (po)	Prix

### IMPORTANT :

Nous devons retrouver au verso de chaque œuvre inscrite : le nom de l'auteur et le titre de l'œuvre. 📄

**L'ARTISTE OU SON REPRÉSENTANT DEVRA OBLIGATOIREMENT PRENDRE SES ŒUVRES À 17 HEURES LE DIMANCHE 21 SEPTEMBRE** 📄

Retourner par la poste, à l'adresse qui suit, le formulaire d'inscription ainsi que le montant des frais d'inscription (chèque ou mandat en date du jour) :

Valédar – Diane Primeau  
9, Grand-Maraïs  
Sainte-Martine (Qc) JOS 1V0

Il n'y aura aucune confirmation. Nous vous attendons pour le dépôt des œuvres le samedi **6 septembre entre 10 et 16 heures**.  
Nous communiquerons avec vous advenant des changements. Merci.

## DÉPÔT DES ŒUVRES CARTES D'AFFAIRES ET C. V.

LE SAMEDI 6 SEPTEMBRE  
ENTRE 10 HEURES ET 16 HEURES  
AU CHALET DU PARC SAUVÉ

📄 Les socles pour les sculptures doivent être fournis par l'exposant.

### VERNISSAGE ET REMISE DES

#### BOURSES :

LE VENDREDI 12 SEPTEMBRE À 19 HEURES  
La présence des artistes est souhaitable.

#### TIRAGE D'UNE ŒUVRE

LE DIMANCHE 21 SEPTEMBRE À 17 HEURES

- Tirage d'une œuvre à partir des billets vendus au public.
  - Chaque participant peut présenter une œuvre pour le tirage. Si plus de six (6) œuvres soumises, il y aura un tirage au sort.
  - Oeuvre grandeur minimum de 11x14 po. (154 pouces carrés) encadrément en sus.
  - Pour les aquarelles, nous acceptons ¼ de la feuille impériale (environ 11x15 po.) encadrément en sus.
  - Une allocation de 150 \$ sera remise à l'auteur de l'œuvre choisie par la personne gagnante.
  - Les œuvres soumises pour le tirage ne font pas partie d'Expo-concours.
- REMISE DU PRIX DU PUBLIC :**  
LE DIMANCHE 21 SEPTEMBRE À 17 HEURES
- Advenant une égalité des votes du public, le montant sera divisé en parts égales.

### REPRISE DES ŒUVRES

L'artiste ou son représentant devra obligatoirement reprendre ses œuvres à 17 heures Le dimanche 21 septembre.

### IMPORTANT

L'EXPOSANT DOIT ASSUMER SEUL LA RESPONSABILITÉ DE SES ŒUVRES (ASSURANCES : FEU, VOL, VANDALISME).

NOUS DEVONS RETROUVER AU VERSO DE CHAQUE ŒUVRE : LE NOM DE L'AUTEUR, LE TITRE DE L'ŒUVRE.

### ADMISSIBILITÉ

L'EXPO-CONCOURS S'ADRESSE AUX ARTISTES EN ARTS VISUELS AMATEURS, SEMI-PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELS.

LES ARTISTES QUI S'INSCRIVENT DANS LA CATÉGORIE DES PROFESSIONNELS DOIVENT FOURNIR UN CURRICULUM VITAE ET RÉPONDRE AUX CRITÈRES DE RECONNAISSANCE DÉCRITS PAR LA LOI S-32,01 CITÉE CI-DESSOUS.

EST CONSIDÉRÉ COMME ARTISTE PROFESSIONNEL :  
- CELUI QUI SATISFAIT À CHACUNE DES QUATRE (4) CONDITIONS SUIVANTES :

1. IL SE DÉCLARE ARTISTE PROFESSIONNEL;
2. IL CRÉE DES ŒUVRES POUR SON PROPRE COMPTE;
3. SES ŒUVRES SONT EXPOSÉES, PRODUITES, MISES EN MARCHÉ OU DIFFUSÉES DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT;
4. IL A REÇU DE SES PAIRS UNE RECONNAISSANCE PAR UNE MENTION D'HONNEUR, UNE RÉCOMPENSE, UN PRIX, UNE BOURSE, SA NOMINATION À UN JURY, LA SÉLECTION DE SES ŒUVRES À UN SALON OU PAR TOUT AUTRE MOYEN DE MÊME NATURE;

OU

CELUI QUI EST MEMBRE D'UNE ASSOCIATION RECONNUE D'ARTISTES PROFESSIONNELS.

### INSCRIPTION

#### DATE LIMITE : VENDREDI 29 AOÛT

📄 Aucune inscription ne sera acceptée après cette date ou selon l'espace disponible.

Retourner par la poste, à l'adresse ci-dessous, le formulaire d'inscription ainsi que les frais inhérents (chèque ou mandat en date du jour).

VALÉDAR – EXPO-CONCOURS 2008  
9 GRAND-MARAIS  
SAINTE-MARTINE (QC) JOS 1V0

### POUR INFORMATION :

NICOLE DAIGNAULT (450) 264-2726  
NIDAIGNA@ROCLER.QC.CA

DIANE PRIMEAU (450) 427-2077

GHUOT@ICAN.NET